

C O M P T E - R E N D U

RÉGULER LE SPORT BUSINESS EN EUROPE

COMPTE-RENDU DE LA CONFÉRENCE-DÉBAT
ORGANISÉE LE 13 MARS 2014 À PARIS, PAR L'IRIS ET LA MAISON DE L'EUROPE.

autour de

FRÉDÉRIC BOLOTNY, expert et économiste du football

PHILIPPE DIALLO, président de l'Union des Clubs professionnels de football

animée par

PIM VERSCHUUREN, chercheur à l'IRIS



RÉGULER LE SPORT-BUSINESS EN EUROPE

Le 13 mars 2014, l'IRIS organisait, en partenariat avec la Maison de l'Europe, une conférence sur le foot-business en Europe. Répandu depuis le milieu des années 1990, il désigne l'intrusion massive de l'argent dans le monde du football. Au cours d'une discussion animée par Pim VERSCHUUREN, chercheur à l'IRIS, autour de Frédéric BOLOTNY, expert et économiste du football et Philippe DIALLO, président de l'Union des Clubs professionnels de football, les intervenants se sont interrogés sur la régulation de ce phénomène en France ainsi qu'en Europe.

Si l'économie du football commence à se développer au milieu des années 1970-1980, ce n'est qu'au milieu des années 1990, notamment avec l'arrêt Bosman¹ (libéralisation du marché des transferts au niveau communautaire), qu'un véritable changement s'opère. Ainsi, depuis 1995, les transferts ont été multipliés par trois en Europe et leur valeur multipliée par sept. De plus, face à la libéralisation, les clubs cherchent à attirer de plus en plus de joueurs et augmentent ainsi les salaires : multiplication par trois du salaire moyen d'un joueur en une vingtaine d'années. Le développement des droits télé et des droits commerciaux participe à cette évolution. Ainsi, si pour la saison 2000-2001 de Ligue 1, les droits TV étaient de 122 millions d'euros ils atteignent désormais 688 millions d'euros (2013-2014).

Plusieurs problèmes font alors surface. Une première critique avancée porte sur la moralité de ce développement exponentiel du salaire de ces stars du football en période de crise. Le risque de déséquilibre financier est aussi à prendre en compte. De plus, des dérives sont constatées : trafic de mineurs, parts de joueurs détenus pas des fonds d'investissement. Un véritable problème d'équité sportive se pose alors qu'émerge une économie du football à deux vitesses.

Frédéric BOLOTNY a ainsi avancé que les chiffres démontrent une économie plus virtuelle que réelle avec la création d'une bulle spéculative. L'économie du football est complètement dérégulée, se dégrade et n'est soutenue que par des mécènes/actionnaires qui acceptent de perdre des sommes d'argent considérables.

Alors que l'Europe est en crise, l'économie du football est en pleine croissance : 12,8 milliards d'euros de chiffre d'affaire global pour 665 clubs européens. Néanmoins, les pertes, elles-aussi, augmentent, avec une perte de 1,6 milliards d'euros pour la saison 2009-2010. 65% des clubs

¹ <http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?isOldUri=true&uri=CELEX:61993CJ0415>

qualifiés en coupe d'Europe perdent de l'argent. La dette globale des clubs s'élève à 7,8 milliards d'euros en 2011.

Le football français est le marché le plus régulé en Europe avec la Direction Nationale du Contrôle de Gestion (DNCG) qui a pour vocation d'assurer l'équité sportive et la pérennité des clubs. Il est donc beaucoup moins endetté que ses voisins européens. Ainsi la DNCG vérifie que le budget sera toujours assuré par les actionnaires en cas de déficit éventuel. Néanmoins, il présente deux faiblesses principales d'après Frédéric BOLOTNY : d'une part, il perd de l'argent et d'autre part, il souffre d'un déficit de développement. Les infrastructures sportives ne sont pas assez développées tout comme le retard sur le « comportement de supporter » est encore important. Le football français repose principalement sur les droits télé (54% recettes). Ils sont ainsi dépendants des chaînes de télévisions qui sont « price maker ». Les sources de revenus ne sont ainsi pas assez diversifiées. Ainsi, les clubs français encaissent trois fois moins de recettes de billetterie que la moyenne des clubs espagnols, italiens, anglais et allemands. Le développement du sponsoring paraît aussi nécessaire pour diversifier les ressources. Des raisons d'espérer existent néanmoins. Des enceintes sportives vont être rénovées en prévision de l'Euro 2016. Ce dernier est par ailleurs majeur pour le football français et le sport français car il va permettre une amélioration des infrastructures ce qui laisse espérer de meilleures recettes (billetterie, hospitalité sportive) pour de meilleures équipes. C'est un cercle vertueux.

Face à ces évolutions, deux visions s'opposent : une logique libérale fait face à une volonté de régulation plus importante. Plusieurs questions apparaissent alors : le football est-il un marché comme les autres ? Comment réguler cette économie spécifique ? Qui doit s'en charger ?

L'UEFA a ainsi mis en place un système de fairplay financier qui veut que les clubs ne dépensent pas plus que ce qu'ils ne génèrent et convergent ainsi vers une forme d'équilibre d'exploitation, avant l'intervention des actionnaires. Ce système apparaît ainsi en opposition avec le modèle économique actuellement répandu

Néanmoins, le débat autour de la régulation tend à se porter sur la scène européenne, notamment depuis que le Traité de Lisbonne établit une compétence particulière de l'Union européenne dans la régulation du sport. Les autorités sportives, quant à elles, cherchent à souligner l'autonomie et la spécificité du sport afin d'en maîtriser la régulation. Si cette discussion porte actuellement principalement sur le football, Philippe DIALLO a précisé qu'il sera certainement applicable à d'autres sports dans un futur proche. Selon ce dernier, la régulation est nécessaire afin de préserver la « glorieuse incertitude du sport » et donc l'attractivité du sport. Un système de

régulation existe déjà (notamment en France): règles du jeu, agences spécifiques de régulation (dopage...), DNCG, souvent mis en place par les acteurs nationaux (fédération, ligue). Il note cependant, qu'il n'est pas réellement efficace et prône une réglementation au niveau européen. L'Europe tend d'ailleurs à s'occuper plus du sport (Art. 165 Traité de Lisbonne) et à changer sa vision sur ce marché. Elle comprend ainsi que pour préserver le sport il peut être nécessaire d'accepter des règles pouvant être en contradiction avec les traités.

Pour M. DIALLO, de nouveaux outils sont nécessaires et la création de ces derniers dépendrait d'un choix politique : Quel sport en Europe ? D'autant plus que ce marché est un secteur d'avenir, générateur de croissance et d'emplois. Pour lui, le système idéal serait fondée sur le triptyque : Europe – Etats – Institutions sportives. Enfin, au-delà du cadre européen, M. DIALLO s'est interrogé sur la nouvelle géopolitique du football et s'est demandé si nous n'avions pas déjà un train de retard ? Si nous ne devrions-nous pas déjà poser les fondations d'une régulation mondialisée ?

En chiffres

Europe

Nombre de transferts ***3** entre 1995 et 2011 : 5 735 à 18 307

Valeur des transferts ***7** entre 1995 et 2011 : 403 millions à 3 milliards d'euros

CA global (665 clubs) : **12,8 milliards** € (2009-2010)

Perte nette (665 clubs) : **1,6 milliards** € (2009-2010)

Salaire moyen : **15 000** € (97-98) → **46 000** € (2012-2013)

France

Droits TV L1 : **122 millions** € (2000-01) → **688 millions** € (2013-2014)

Endettement clubs français : **106 millions** € (au 30.01.12)

Budget clubs (en moyenne)

- **54 %** droits TV
- **11%** billetterie



© IRIS / MAISON DE L'EUROPE

TOUS DROITS RESERVES

Ce compte-rendu n'est pas une reprise in extenso des propos.
Seuls comptent les propos effectivement tenus par les différents intervenants.

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATEGIQUES

2 bis rue Mercœur
75011 PARIS / France
T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
F. + 33 (0) 1 53 27 60 70
contact@iris-france.org
www.iris-france.org
www.affaires-strategiques.info

MAISON DE L'EUROPE DE PARIS

35-37 Rue des Francs Bourgeois
75004 Paris / France
T. +33 (0)1 44 61 85 85
F. +33(0)1 44 61 85 95
www.paris-europe.eu